

Association de Défense de l'Environnement de Bressey sur Tille

A.D.E.BRES

18, rue des moissons

21560 Bressey sur Tille

LE BIEN PUBLIC

Monsieur le Rédacteur en Chef

7, boulevard Chanoine Kir

21015 DIJON

Bressey, le 16 mars 2020

Monsieur,

En ma qualité de président de l'A.D.E.BRES, j'ai envoyé, le 29 janvier 2020 un dossier sur les ralentisseurs de Bressey sur Tille, à messieurs le Préfet, le Président de Dijon Métropole, le Président du Conseil Départemental, le Maire de Bressey sur Tille et à vous-même.

Vous venez de publier un article qui, notamment, expose très correctement les positions de notre association et la cacophonie des décideurs.

Mais pourquoi l'émettre le 15 mars, jour du premier tour des municipales ?

C'est une source de contentieux, voire de procès en annulation d'élection et d'insultes. A sa lecture, il a été reproché au nouveau maire élu, d'avoir utilisé des méthodes de gangsters (*sic*). En votre qualité de journaliste, vous ne pouvez ignorer ce qu'entraîne en reproches une défaite électorale.

Je tenais à vous signaler les difficultés rencontrées, reste à votre disposition et souhaite que la raison l'emporte.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, mes salutations citoyennes.

Pour l'A.D.E.BRES Jean Claude Benani

- Envoyé également par courriel